

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 18 MARS 2022

Le Vendredi 18 Mars 2022, à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie, sous la présidence de M. BERTOUT Dominique, Maire, en présence de :

Présents : MM. et MMES BERTOUT Dominique, VITTÉ Isabelle, WARLOP Françoise, CHOPIN Éric, PROVINCIAL Claudine, BARBET Jean-Claude, BRIOU Gilles, CLOQUET Jean-Michel, MORELLE Catherine, CAUCHOIS Germain, PEREZ Gersande, LECOEVRE Laurence, CARPEZAT Manuel.

Absents mais représentés :

- Monsieur GROLEZ Joël ayant donné procuration à Monsieur BARBET Jean-Claude
- Monsieur TABARY Cédric ayant donné procuration à Monsieur CLOQUET Jean-Michel
- Monsieur VERMEULEN David ayant donné procuration à Monsieur CAUCHOIS Germain
- Madame ROVER Karine ayant donné procuration à Monsieur CHOPIN Éric
- Madame VENDEVILLE Lucy ayant donné procuration à Madame VITTÉ Isabelle

Absente : Madame GETTVERT Patricia

1° NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame WARLOP Françoise est nommée secrétaire de séance.

2° APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 31 Janvier 2022 et a pris les décisions suivantes :

3° DÉLIBÉRATION N°2022-06 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 dressé par Madame DECROIX Roseline, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4° DÉLIBÉRATION N°2022-07 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2021 de la commune qui peut se résumer de la manière suivante :

Résultat à la Clôture 2020 :

- Excédent d'investissement : 190 672.64 €
- Excédent de fonctionnement : 1 763 770.43 € mais affectation de 180 427.36 € au compte 1068 en 2021 pour combler le déficit d'investissement de 2020

Affiché le 18/3/2022

Résultat de l'Exercice 2021 :

- Déficit d'investissement : 689 692.19 €
- Excédent de fonctionnement : 99 113.58 €

Résultat à la Clôture 2021 :

- Déficit d'investissement : 499 019.55 € (190 672.64 – 689 692.19)
- Excédent de fonctionnement : 1 682 456.65 € (1 763 770.43 - 180 427.36 + 99 113.58)

Restes à réaliser 2021 en investissement :

Dépenses : 466 000.00 €
Soit un déficit de 466 000.00 €

Résultat à la clôture 2021 avec les restes à réaliser :

- Déficit d'investissement : (499 019.55 + 466 000) : 965 019.55 €
- Excédent de fonctionnement : 1 682 456.65 €

5° DÉLIBÉRATION N°2022-08 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2021 SUR 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats présentée comme suit :

- 499 019.55 € en dépenses d'investissement au chapitre 001 « Résultat Déficitaire d'investissement reporté ».
- 965 019.55 € en Recettes d'Investissement au compte 1068 « Excédents de Fonctionnement Capitalisés »
- 717 437.10 € en Recettes de Fonctionnement au chapitre 002 « Résultat excédentaire de Fonctionnement Reporté ».

6° DÉLIBÉRATION N°2022-09 : SUBVENTION ANNUELLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ANNÉE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- d'accorder une subvention au C.C.A.S. d'un montant de 34 000 €,
- d'inscrire cette somme au budget primitif 2022 de la commune.

7° DÉLIBÉRATION N°2022-10 : VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide toutes les propositions présentées comme suit pour l'attribution des subventions :

Nom de l'association	Somme versée en 2021	Demande de l'association en 2022	Proposition de la Commission 2022
Coopérative Groupe Scolaire	1 450	1 450	1 450
Amicale du Personnel Communal	1 500	2 000	1 500
Association Culturelle Corbehémoise	400	450	400
Comité local F.N.A.C.A.	450	450	450
Association Familiale	360	360	360
Union des Anciens de Corbehem	1 800	1 800	1 800
Amicale Donneurs de Sang	500	700	550
Amicale des Anciens Elèves	500	800	500
Union Sportive Corbehémoise	2 600	2 600	2 600
Club Aïkido	600	700	700
Tennis Club Corbehem	2 000	2 000	2 000
Boxe Pieds Poings Corbehem	800	0	300
La Godasse Corbehémoise	400	400	400
Boulistes Corbehémois	400	400	400
A.S.C.C.A.P	200	0	0
O.M.S	0	2 000	2 000
Danse Passion	500	1 000	750
Total	14 460	17 110	16 160

Il est rappelé aussi que lors de cette commission des finances, le projet de budget présenté tenait compte notamment des propositions présentées précédemment ainsi que les suivantes :

- de la subvention qui est versée à l'A.M.I dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public pour un montant de 134 000 € (période du 1/1/2022 au 30/9/2022), montant qui n'est plus à voter car il s'impose du fait du contrat,
- d'une enveloppe de 39 840 € pour d'une part la subvention qui sera versée au prochain prestataire du renouvellement du contrat de délégation de service public et d'autre part éventuellement répondre favorablement à des demandes d'associations qui feront l'objet de décisions du Conseil Municipal pour les attributions.

8° DÉLIBÉRATION N°2022-11 : DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- de ne pas attribuer une subvention à la Fédération Française de Cyclisme Arras Vélo Club pour l'organisation des championnats régionaux de cyclisme,
- d'attribuer une subvention de 500 € au Groupe de Secours Catastrophe Français pour l'opération « Urgence Ukraine ».

9° DÉLIBÉRATION N°2022-12 : DÉLIBÉRATION FINANCIÈRE – DURÉE D'AMORTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de fixer à 2 ans l'amortissement des études (géolocalisation de réseaux, audit énergétique...) et des logiciels.

10° DÉLIBÉRATION N°2022-13 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de maintenir les taux applicables à chacune des taxes directes locales de la façon suivante pour l'année 2022 :

- TAXE SUR LE FONCIER BATI : 38,81%
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 40,85%

11° DÉLIBÉRATION N°2022-14 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de voter le budget primitif 2022 de la commune au chapitre présenté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 2 826 375.10 €

RECETTES : 2 826 375.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 691 004.65 €

RECETTES : 1 691 004.65 €

12° DÉLIBÉRATION N°2022-15 : REMISE PARTIELLE DU LOYER DE LA BOULANGERIE SUITE A LA TEMPÊTE DU 18 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide pour une durée d'un mois de réduire de 400 € le loyer mensuel de la boulangerie.

13° DÉLIBÉRATION N°2022-16 : ACQUISITION PAR LA COMMUNE LE LA SALLE « LE GONNOIS » SITUÉE RÉSIDENCE FOURCY N°53, PROPRIÉTÉ DE NORÉVIE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide l'achat de la salle « le Gonois » au prix fixé par le service du Domaine, à savoir 40 500 € hors taxes sachant que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

14° DÉLIBÉRATION N°2022-17 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT DE LA SALLE « LE GONNOIS » ET DU GARAGE APPARTENANT A LA SOCIÉTÉ NORÉVIE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation temporaire et à titre gratuit de la salle « le Gonois » et du garage et cela dans le cadre des opérations de collectes pour l'Ukraine.

15° DÉLIBÉRATION N°2022-18 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OSARTIS/MARQUION POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN BUREAU D'UNE SURFACE D'ENVIRON 15 M² EN MAIRIE POUR L'INSTALLATION DU NOUVEAU RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire et à titre gratuit, avec la Communauté de Communes, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, pour l'occupation d'un bureau à l'étage de la Mairie, afin d'accueillir le responsable développement économique et emploi.

16° DÉLIBÉRATION N°2022-19 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations, à savoir celles prises concernant les travaux d'aménagement au complexe sportif :

- Le lot n°2 Plomberie sanitaire est attribué à la société GENERALE THERMIQUE d'AVION pour un montant hors taxes de 18 525.00 €.
- Le lot n°3 VRD – Aménagement extérieur est attribué à la société ID VERDE d'AIX NOULETTE pour un montant hors taxes de 189 279.77 €.
- Une déclaration sans suite pour cause d'infructuosité est prononcée pour le lot n°1 Second Œuvre – Maçonnerie - Menuiserie intérieur et extérieur permettant de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Le Conseil Municipal a pris bonne note de ce compte rendu.

17° PRÉPARATION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES (10 ET 24 AVRIL 2022) ET LÉGISLATIVES (12 ET 19 JUIN 2022).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner afin de tenir des bureaux de vote aux élections présidentielles et législatives.

18° QUESTIONS DIVERSES :

- Remerciements de l'Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille pour la subvention accordée en 2021.
- Date du prochain Conseil Municipal : non définie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

A CORBEHEM, le 25 Mars 2022



Le Maire,

Dominique BERTOUT.

Affiché le 18/3/2022